



GYMNASSE |||||
||| DE
||| BUSSIGNY |||

Route de Sullens 65
1030 Bussigny

DEMANDE DE CHANGEMENT DU CURSUS GYMNASIAL à l'issue du 1^{er} semestre

Nom : Prénom : Classe :

Je souhaite présenter la demande suivante :

- 1M : changement de niveau de mathématiques : standard à renforcé
- 1M : changement de niveau de mathématiques : renforcé à standard
- 1M → 1C : passage en 1^{re} année de l'École de culture générale (pas de changement de langue 2 possible)
- 2M → 2C : passage en 2^e année de l'École de culture générale dans le domaine professionnel suivant :
(choix entre arts et design, communication et information, musique, pédagogie, santé, travail social avec branche artistique à choix entre arts visuels ou musique) (pas de changement de langue 2 possible)

extraits de l'art. 6 du Règlement de l'École de culture générale :

- ¹ Le passage d'un élève de l'École de maturité en 1^{re} année de l'École de culture générale est possible à la fin du premier semestre de la 1^{re} année, si l'élève obtient au moins 10,5 points dans un groupe constitué du français, des mathématiques et de la moyenne des moyennes des notes de la deuxième langue nationale et de la troisième langue, arrondie au demi-point.
- ² Le passage d'un élève de l'École de maturité en 2^e année de l'École de culture générale est possible à la fin du premier semestre de la 2^e année, si l'élève obtient au moins 10,5 points dans un groupe constitués du français, des mathématiques et de la moyenne des moyennes des notes de la deuxième langue nationale et de la troisième langue, arrondie au demi-point.
- ³ La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.
- ⁴ En cas de passage à la fin du premier semestre, les notes annuelles sont établies sur la base des notes du deuxième semestre uniquement.
- ⁵ L'élève qui a changé d'École est responsable du rattrapage des disciplines nouvelles.

Veuillez motiver votre demande :

.....
.....

La direction analyse la demande en fonction des bases réglementaires et des effectifs en cours. Une décision est communiquée au responsable légal. En cas de réponse positive, la date du changement est indiquée. Le changement ne peut avoir lieu avant.

Date : Signature de l'élève :

Signature du/de la responsable légal·e (sauf si l'élève est majeur·e) :

Ce formulaire doit être déposé au secrétariat ou renvoyé à l'adresse électronique : gymnase.bussigny@vd.ch pour le vendredi 19 janvier 2024, dernier délai.